

L'an deux mil quinze, le onze mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

DATE DES CONVOCATIONS : 04 mai 2015

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. MICHALLET Damien, ALLAROUSSE Nicolas, BALLEFIN Robert, BOUCHÉ Christian, CANET Véronique, CORREIA Alexia, DUMOULIN Chantal, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, MILLY Roger (arrivé à 19h00), ROGEMOND Maurice, SADIN Christine.

Excusé(e)s : Mme AUBIGNAT Stéphanie donne pouvoir à M. BOUCHÉ Christian  
Mme BERCHET Marie donne pouvoir à Mme DUMOULIN Chantal  
M. DERDERIAN Philippe donne pouvoir à M. ALLAROUSSE Nicolas  
M. GAIFFIER Jean-Philippe donne pouvoir à M. MICHALLET Damien  
Mme GRUOT Mireille donne pouvoir à M. BALLEFIN Robert  
Mme ROGEMOND Ludivine donne pouvoir à Mme CANET Véronique

Absent : M. MAUGER Dominique

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à dix-huit heures.

Monsieur ROGEMOND Maurice est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé.

## **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un agent peut prétendre au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe et qu'en conséquence il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- 1- La suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> février 2015.
- 2- La création d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2015.
- 3- De modifier comme suit le tableau des emplois :

<b>Service ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>					
<b>Emploi</b>	<b>Grade (s) associé (s)</b>	<b>Cat</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>	<b>Durée hebdo</b>
ADJOINT ADMIN PRINCIPAL	2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	TC
ADJOINT ADMIN PRINCIPAL	1 <sup>ère</sup> classe	C	0	1	TC

- 4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle au Conseil Municipal que :**

Le dispositif législatif du CET dans la fonction publique territoriale a été modifié par l'article 37 de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, afin de permettre aux agents territoriaux de bénéficier des mêmes possibilités de sortie du CET que les agents de l'État

Le décret n° 2010-531 du 20 juin 2010 pris en application organise le passage d'un régime géré sous forme de congés à un régime combinant une utilisation en congés avec une indemnisation financière ou en épargne retraite.

**L'organe délibérant détermine, après avis du Comité Technique Paritaire**, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET ainsi que les modalités de son utilisation.

### **VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 15 avril 2015**

#### **Le Maire propose au Conseil Municipal**

- de mettre en place le CET selon les modalités fixées par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010
- d'autoriser la compensation financière des jours épargnés au titre du CET
- d'adopter le règlement interne du Compte Epargne Temps

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte épargne temps.

## **ACHAT PARCELLE SECTION A N° 1196 et 1152**

**ANNULE ET REMPLACE – délibération du 27 février 2015**

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle délibération doit être prise concernant l'achat d'une maison d'habitation sise Allée des Platanes. En effet, dans la délibération du 27 février 2015, la parcelle section A n° 1152 ne figure pas. Sa mention est nécessaire pour passer l'acte de vente.

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre d'un projet d'aménagement, il est nécessaire d'acquérir une maison d'habitation, cadastrée section A n° 1196 et 1152, d'une superficie totale de 488 m<sup>2</sup>.

Une nouvelle estimation du service des domaines a été délivrée le 23 avril 2015.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'achat de ce tènement au prix de 250 000 €.

Après en avoir délibéré, à la majorité (17 voix pour et une abstention) le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition de prix.
- autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches pour l'acquisition de ce bien.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

## **DESIGNATION JURY D'ASSISES**

---

Les jurés sont des citoyens tirés au sort qui participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la Cour d'Assises. Les jurés sont des juges à part entière.

Le maire établit une liste préparatoire en tirant au sort publiquement un nombre de noms triple de celui prévu pour la commune et ce, à partir de la liste électorale. Il faut avoir 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

Monsieur le maire avertit par courrier les électeurs qui figurent sur cette liste préparatoire et transmet la liste au greffe de la cour d'assises dont dépend la commune.

Monsieur le Maire propose de désigner les 5 jurés d'assises pour l'année 2016. Le tirage au sort se fait en fonction de la liste électorale.

Les membres du Conseil Municipal ont désigné :

1. Patricia SAUBIN
2. Mickaël MONIN
3. Michelle RADIX
4. Anthony MAUGER
5. Valérie ROUCHON ep RUEL

## **MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE – CHOIX DU CABINET D'ARCHITECTE POUR LA MISSION DE BASE ET EN MISSION COMPLEMENTAIRE LA REALISATION DES ETUDES D'EXECUTION**

---

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint chargé des travaux rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 09 avril 2015 il a été lancé la consultation d'architectes pour l'extension du groupe scolaire.

Une consultation de cabinet d'architecte a été effectuée par courrier en date du 15 avril 2015 et affiché sur le panneau de la Mairie

La date limite de remise des offres a été fixées au 30 avril 2015 à 12 h.

La date de réunion de la commission pour l'ouverture des plis a été fixée le 04 mai 2015 à 18h00.

La date de réunion de la commission pour l'attribution du marché a été fixée le 11 mai 2015 à 17h00.

Trois cabinets ont répondu à cette consultation.

La commission d'appel d'offre propose de retenir le Cabinet Marc REYNAUD Architecte à Saint Etienne pour un montant des travaux de 88 750 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à cette affaire.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR EXTENSION GROUPE SCOLAIRE – MARCHE MAITRISE D'OEUVRE**

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que l'extension du groupe scolaire est prévue au BP 2015, le cabinet d'architecte retenu pour cette opération est Marc REYNAUD Architecte pour un montant total de 88 750 €HT.

Il convient donc de solliciter le Conseil Départemental afin de pouvoir bénéficier d'une subvention sur cette opération.

Monsieur le Maire sollicite donc le Conseil municipal afin :

- d'autoriser la demande de subvention au Conseil Départemental au taux le plus élevé
- de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au taux le plus élevé
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR EXTENSION GROUPE SCOLAIRE**

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que l'extension du groupe scolaire est prévue au BP 2015, le cabinet d'architecte a été retenu pour cette opération.

Le montant estimatif des travaux est de 800 000 €.

Il convient donc de solliciter le Conseil Départemental afin de pouvoir bénéficier d'une subvention sur cette opération.

Monsieur le Maire sollicite donc le Conseil municipal afin :

- d'autoriser la demande de subvention au Conseil Départemental au taux le plus élevé
- de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au taux le plus élevé
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande

## **ACHAT DEFIBRILLATEURS**

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal de l'achat par la commune de deux défibrillateurs.

Ils seront installés en extérieur pour assurer la sécurité des habitants et afin de répondre au plus vite aux situations d'urgence.

Trois entreprises ont été consultées.

Après étude des devis présentés, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise D'FIBRILLATEUR pour un montant de 4 796,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve ce choix et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

## POINT PLU ET URBANISME

---

Monsieur Robert BALLEFIN, adjoint chargé de l'urbanisme informe le Conseil Municipal que le bureau d'étude URBA2P organisera une première réunion d'information en juillet afin d'expliquer aux élus le déroulement et la démarche du PLU.

DOCUMENTS D'URBANISME	OBJET	NOM	ADRESSE des TRAVAUX	DECISION
permis de construire	Surélévation garage	VERNAISON Richard	200 route de Bonce	accepté le 07/04/2015
	maison individuelle	CURT Alain	6 lotissement le Clos des Chênes	accepté le 10/04/2015
Permis en cours d'instruction	maison individuelle	MACIEJEWSKI Françoise	Chemin des Cours	en cours
	maison individuelle	MARTIN Yannick	Lotissement la Garenne Lot 12	en cours
	maison individuelle	DEHARD Noël	Lotissement Combe la Saume	en cours
déclarations préalables	Clôture	BARROSO Corine	55, Impasse Bellevue	acceptée le 13/04/2015
	division terrain en 1 lot	LABELLE Martine	117, Route de Bonce	acceptée le 09/04/2015
	Piscine	BARNAL Wilfried	44, Chemin des Perdrix	acceptée le 13/04/2015
	Piscine	TELLACHE Ramdane	228, Impasse Combe Robert	acceptée le 16/04/2015
	Clôture	CASTIGLIONE Hugo	150, Route des Etraits	acceptée le 16/04/2015
	Façade	BUGNON Alain	502, Route de Montsolongre	acceptée le 04/05/2015
	Modification ouverture	CURT Alain	8, Lotissement les Tilleuls	acceptée le 04/05/2015
Réfection toiture	HELMLINGER Dan	100, Route de l'Eperon	acceptée le 05/05/2015	

## PLANNING ELUS POUR MARIAGE

---

Le planning pour les mariages 2015 sera distribué aux élus.

## QUESTIONS DIVERSES

---

- Courrier remerciement ADMR
- Courriers remerciement : Syndicat Agricole, Association Evadons Nou-nous, tennis, musique en voix pour l'attribution de la subvention communale.
- Courrier suite à la motion contre la privatisation Aéroport Lyon Saint-Exupéry : Monsieur le Maire rappelle que suite à sa motion contre la privatisation de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry, des réactions ont eu lieu de la part des communes voisines et des autres élus comme le sénateur Michel SAVIN qui a fait inscrire dans le nouveau projet de loi que les collectivités territoriales soit associées à la concertation.
- Rappel : Bal des Clarinettes le 12 mai 2015 à 19h au Foyer
- Fête des Voisins le 29 mai 2015, les quartiers intéressés peuvent venir se faire inscrire en Mairie afin de bénéficier du kit de la fête des voisins mis à leur disposition. La commune cette année, c'est associée avec la campagne nationale.
- Visite SITA MOS le 06 juin 2015 à 9h30 – date à confirmer
- Fête de la Musique le 21 juin 2015, l'organisation se met progressivement en place.
- Monsieur le Maire donne la parole à Madame COUDERC qui présente son travail de recherche sur « les Poilus » de SATOLAS ET BONCE au Conseil Municipal.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 05 JUIN 2015 à 20 heures 30**

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 19h15